

CLICHY DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de €200.000
Siège Social : 165, boulevard Victor HUGO
92110 CLICHY LA GARENNE

402 772 313 R.C.S NANTERRE

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Pour copie certifiée conforme
David THIBAUT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Thibault', with a stylized, cursive script.

Désignation de l'entreprise		SAS CLICHY DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		167 boulevard VICTOR HUGO 92110 CLICHY		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 0 2 7 7 2 3 1 3 0 0 0 2 7		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31/03/2022	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 900	AG	1 644	4 255
		Fonds commercial (1)	AH	1 839 979	AI		1 839 979
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	213 851	AK	213 851	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	6 012 326	AQ	5 878 246	134 079
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 908 936	AS	1 804 484	104 451
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 931 251	AU	2 852 073	1 079 177
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	107 350	CV		107 350
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	4 606 584	BE		4 606 584
		Prêts	BF	4 421	BG		4 421
		Autres immobilisations financières*	BH	779 517	BI		779 517
	TOTAL (II)			BJ	19 410 118	BK	10 750 300
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	4 377 840	BU		4 377 840
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 888 994	BY	2 057	1 886 937
		Autres créances (3)	BZ	20 729 772	CA	13 000	20 716 772
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	2 600 000	CE		2 600 000
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	325 628	CG		325 628	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	521 836	CI		521 836	
	TOTAL (III)	CJ	30 444 071	CK	15 057	30 429 014	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	49 854 190	IA	10 765 357	39 088 832
Renvois : (1) Dont droit au bail :		60 979	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CLICHY DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 000)			DA	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	422 090
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	30 088
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	672 179
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	226 000
	TOTAL (III)			DR	226 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	16 281 908
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	344 588
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	3 396
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	15 441 643
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 201 849
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	4 956
	Autres dettes			EA	3 912 310
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	38 190 653	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	39 088 832	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	35 149 500
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	4 749 129	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CLICHY DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de €200.000

Siège Social : 165, boulevard Victor HUGO
92110 CLICHY LA GARENNE

402 772 313 R.C.S NANTERRE

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Pour copie certifiée conforme

David THIBAUT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CLICHY DISTRIBUTION</u>							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	58 824 111	FB		FC	58 824 111	
	Production vendue { biens * services *	FD	4 179 274	FE		FF	4 179 274	
		FG	1 552 681	FH		FI	1 552 681	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	64 556 068	FK		FL	64 556 068	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	101 890	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 415 501	
	Autres produits (1) (11)					FQ	75 513	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	66 148 972
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	47 053 998
Variation de stock (marchandises)*						FT	(21 583)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	163 988	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	10 240 575	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 416 795	
Salaires et traitements*						FY	5 707 907	
Charges sociales (10)						FZ	2 073 116	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	326 186
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Autres charges (12)						GE	11 340	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	66 972 326	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(823 354)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	7 042	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	422	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	12 992	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 249	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	15 242	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	360 782	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	360 782	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(345 540)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 162 274)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS CLICHY DISTRIBUTION</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	12 775	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	5 060 081	
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC	227 550	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	5 300 406	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	48 903	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	4 074 858	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	4 123 761	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	1 176 645
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(15 717)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	71 471 664
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	71 441 576
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	30 088
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	18 407
		- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	12 992
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	48 331
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	33 709
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	1 415 501
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5									
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9				
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Voir état annexe											
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

N° 2053

Détail produits et charges exceptionnels

Cegid Group

CLICHY DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de € 200.000
Siège Social : 165, boulevard Victor HUGO
92110 CLICHY LA GARENNE
402 772 313 R.C.S NANTERRE

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Pour copie certifiée conforme
David THIBAUT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'David Thibault', written in a cursive style.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CLICHY DISTRIBUTION

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						1		2		
								3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	2 053 830	KE	5 900	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	6 012 326	KQ	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 908 936	KT	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 553 125	KW	377 210	
		Matériel de transport*				KY	5 324	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	997 403	LC	3 011	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	377 210	LI		
	Avances et acomptes					LK		LL		
	TOTAL III					LN	11 854 326	LO	380 221	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	
Autres participations					8U	4 111 329	8V	70 050		
Autres titres immobilisés					1P	4 488 947	1R	117 662		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	634 608	1U	149 330		
TOTAL IV					1Q	9 234 885	1R	337 042		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	23 143 042	0H	723 164		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				1						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	2 059 730	1W		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG	6 012 326	MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	1 908 936	MK		
		Inst. gales., agents, aménagements divers		IU		MM	2 930 336	MN		
		Matériel de transport		IV		MP	4 824	MQ	500	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	1 000 414	MT		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours			MY	377 210	MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY	377 210	NG	4 824	NH	11 852 513	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7	
Autres participations			10		0X	4 074 029	0Y	107 350		
Autres titres immobilisés			11		2B	25	2C	4 606 584		
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	783 938		
TOTAL IV			13		NJ	4 074 054	NK	5 497 874		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	377 210	0K	4 078 878	0L	19 410 118	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/03/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS CLICHY DISTRIBUTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CLICHY DISTRIBUTION										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	213 809	PF	1 685	PG		PH	215 495		
TOTAL I		RK	213 809	RM	1 685	RN		RO	215 495		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	5 819 781	PW	58 464	PX		PY	5 878 246		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 770 234	QA	34 249	QB		QC	1 804 484		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	1 840 002	QE	199 609	QF		QG	2 039 611		
	Matériel de transport	QH	4 520	QI		QJ	4 020	QK	500		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	779 784	QM	32 177	QN		QO	811 961		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	10 214 323	QV	324 500	QW	4 020	QX	10 534 804		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	10 428 133	ØP	326 186	ØQ	4 020	ØR	10 750 300		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participation	NL				NM	227 500			NØ	227 500)	
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	227 500	NT	NU	NV	227 500)		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	227 500	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	227 500)	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS CLICHY DISTRIBUTIONNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 227 550	TM	TN 227 550	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z 227 550	TS	TT 227 550	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 226 000	5W	5X	5Y 226 000
	TOTAL II	5Z 226 000	TV	TW	TX 226 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6D
		– corporelles	6E	6F	6H
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø5
		– titres de participation	9U	9V	9X
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T 2 057	6U	6V	6W 2 057
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X 13 000	6Y	6Z	7A 13 000
	TOTAL III	7B 15 057	TY	TZ	UA 15 057
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 468 607	UB	UC 227 550	UD 241 057
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK 227 550	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CLICHY DISTRIBUTION										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP	4 421	UR		US	4 421		
		Autres immobilisations financières		UT	779 517	UV		UW	779 517		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA	4 873		4 873				
		Autres créances clients		UX	1 884 120		1 884 120				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	1 451		1 451				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	69		69				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 622 676		1 622 676				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	486 600		486 600				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	1 300		1 300				
		Groupe et associés (2)		VC	4 195 128		4 195 128				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	14 422 546		14 422 546				
		Charges constatées d'avance		VS	521 836		521 836				
	TOTALUX				VT	23 924 542	VU	23 140 603	VV	783 938	
	RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD	7 500					
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	5 454						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 749 129	4 749 129					
			à plus d'1 an à l'origine	VH	11 532 779	8 517 349		3 015 430			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	150 226	127 900				22 326	
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	15 441 643	15 441 643					
		Personnel et comptes rattachés		8C	737 836	737 836					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	584 766	584 766					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	322 709	322 709						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	536 058	536 058						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	4 956	4 956					
		Groupe et associés (2)		VI	214 839	214 839					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 912 310	3 912 310					
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL							
		Produits constatés d'avance		8L							
TOTALUX				VY	38 187 257	VZ	35 149 500	3 015 430		22 326	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	2 400 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	2 265 160	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Règles et méthodes comptables

SAS CLICHY DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 39 088 833 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 088 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/06/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Agencements des constructions : 3 à 10 ans
- * Installations techniques : 3 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

CLICHY DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 euros

165, Boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY LA GARENNE

402 772 313 R.C.S. Nanterre

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
--

**EXERCICE CLOS LE
31 MARS 2022**

SAS CLICHY DISTRIBUTION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 Mars 2022

A l'Assemblée Générale des associés de la **SAS Clichy Distribution**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS Clichy Distribution** relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
 - Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'établissement des états financiers est en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016,
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clamart, le 15 septembre 2022



Le Commissaire aux Comptes
Thierry CURNIS

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2022	Net 31/03/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	5 900	1 644	4 256	
Fonds commercial (1)	1 839 980		1 839 980	1 839 980
Autres immobilisations incorporelles	213 851	213 851		42
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	6 012 326	5 878 247	134 079	192 544
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 908 936	1 804 484	104 452	138 701
Autres immobilisations corporelles	3 931 251	2 852 073	1 079 178	931 546
Immobilisations corporelles en cours				377 211
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	107 350		107 350	4 111 330
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	4 606 585		4 606 585	4 488 948
Prêts	4 421		4 421	2 375
Autres immobilisations financières	779 518		779 518	632 233
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	19 410 119	10 750 300	8 659 818	12 714 909
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 377 840		4 377 840	4 356 257
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 888 995	2 057	1 886 938	397 690
Autres créances	20 729 772	13 000	20 716 772	22 414 327
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 600 000		2 600 000	
Disponibilités	325 628		325 628	445 230
Charges constatées d'avance (3)	521 836		521 836	411 108
TOTAL ACTIF CIRCULANT	30 444 071	15 057	30 429 014	28 024 611
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	49 854 190	10 765 357	39 088 833	40 739 520
(1) Dont droit au bail			60 980	60 980
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	422 091	343 991
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	30 088	78 099
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		227 550
TOTAL CAPITAUX PROPRES	672 179	869 641
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	226 000	226 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	226 000	226 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 281 909	15 960 548
Emprunts et dettes financières diverses (3)	344 588	246 511
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 396	657
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 441 644	16 370 712
Dettes fiscales et sociales	2 201 850	2 066 992
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 957	234 985
Autres dettes	3 912 310	4 747 708
Produits constatés d'avance		15 766
TOTAL DETTES	38 190 654	39 643 879
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	39 088 833	40 739 520
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 037 757	1 852 048
(1) Dont à moins d'un an (a)	35 149 501	37 791 174
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	4 749 129	4 562 608
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/03/2022	31/03/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	58 824 112	59 963 267
Production vendue (biens)	4 179 275	3 913 914
Production vendue (services)	1 552 682	1 867 876
Chiffre d'affaires net	64 556 068	65 745 057
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	101 890	18 400
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 415 501	1 246 109
Autres produits	75 513	94 672
Total I	66 148 973	67 104 237
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	47 053 999	47 970 213
Variations de stock	-21 583	-191 092
Achats de matières premières et autres approvisionnements	163 989	110 170
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	10 240 576	9 719 584
Impôts, taxes et versements assimilés	1 416 795	1 676 304
Salaires et traitements	5 707 908	6 022 253
Charges sociales	2 073 117	2 039 771
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	326 187	322 638
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	11 340	39 841
Total II	66 972 327	67 709 680
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-823 354	-605 443
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	7 043	7 773
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	423	157
Produits financiers		
De participation (3)	12 993	429 673
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 250	12 824
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	15 243	442 497
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	360 783	305 037
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	360 783	305 037
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-345 540	137 460
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-1 162 274	-460 367

Compte de résultat (suite)

	31/03/2022	31/03/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	12 775	704 030
Sur opérations en capital	5 060 081	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	227 550	65 000
Total produits exceptionnels (VII)	5 300 406	769 030
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	48 903	370 234
Sur opérations en capital	4 074 858	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	4 123 761	370 234
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 176 645	398 796
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-15 717	-139 671
Total des produits (I+III+V+VII)	71 471 665	68 323 538
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	71 441 576	68 245 438
BENEFICE OU PERTE	30 088	78 099
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	18 408	15 205
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	12 993	429 673
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	48 332	53 075

Annexe

Règles et méthodes comptables

SAS CLICHY DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 39 088 833 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 088 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/06/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Agencements des constructions : 3 à 10 ans
- * Installations techniques : 3 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

 Faits caractéristiques**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

Rappels des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune :

- Mr Alain THIBAUT : 700 000 € au 31/01/2015
- LEVALLOIS DISTRIBUTION : 600 000 € au 31/01/2016

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 839 980			1 839 980
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	213 851	5 900		219 751
Immobilisations incorporelles	2 053 831	5 900		2 059 731
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 012 326			6 012 326
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 908 936			1 908 936
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 553 125	377 211		2 930 336
- Matériel de transport	5 324		4 824	500
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	997 403	3 011		1 000 415
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	377 211		377 211	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 854 326	380 222	382 035	11 852 514
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 111 330	70 050	4 074 029	107 350
- Autres titres immobilisés	4 488 948	117 662	25	4 606 585
- Prêts et autres immobilisations financières	634 608	149 331		783 939
Immobilisations financières	9 234 885	337 043	4 074 054	5 497 874
ACTIF IMMOBILISÉ	23 143 042	723 165	4 456 089	19 410 119

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	5 900	380 222	337 043	723 165
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	5 900	380 222	337 043	723 165
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		377 211		377 211
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		4 824	4 074 054	4 078 878
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		382 035	4 074 054	4 456 089

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2022
Éléments achetés	1 779 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 779 000

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL CLICHY VOYAGES 92110 CLICHY	7 500	-710 190	100,00	-68 602
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL BETT'S SARL 92110 CLICHY	7 500	-287 576	49,00	-3 443
SARL AUPHALIE 92110 CLICHY	7 500	15 865	49,00	-3 837
SC FINANCIERE ACHERES 77550 REAU	50 000	-18 310	23,00	-19 153
SARL L'AUBRIERE 92110 CLICHY	7 500	-589 144	49,00	14 196
SARL V.S.D.B. 92110 CLICHY	7 500	-929 007	10,00	-20 632

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	7 622	7 622	749 747		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	23 467	23 467	1 582 335		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	213 810	1 686		215 496
Immobilisations incorporelles	213 810	1 686		215 496
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 819 782	58 465		5 878 247
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 770 235	34 250		1 804 484
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 840 002	199 609		2 039 611
- Matériel de transport	4 520		4 020	500
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	779 785	32 177		811 962
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	10 214 324	324 501	4 020	10 534 805
ACTIF IMMOBILISE	10 428 133	326 187	4 020	10 750 300

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 23 924 542 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4 421		4 421
Autres	779 518		779 518
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 888 995	1 888 995	
Autres	20 729 772	20 729 772	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	521 836	521 836	
Total	23 924 542	23 140 603	783 939
Prêts accordés en cours d'exercice	7 500		
Prêts récupérés en cours d'exercice	5 454		

Produits à recevoir

	Montant
Part pub à recevoir	1 442 927
Ristournes à recevoir scadif	1 693 710
Avoirs à recevoir	32 165
Etat - produits à recevoir	1 300
Divers - produits à recevoir	23 128
Total	3 193 230

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 euro décomposé en 12 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	12 500	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	12 500	16,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	227 550		227 550	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	227 550		227 550	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			227 550	

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	226 000				226 000
Total	226 000				226 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 38 187 258 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4 749 129	4 749 129		
- à plus de 1 an à l'origine	11 532 780	8 517 349	3 015 430	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	150 227	127 900		22 327
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 441 644	15 441 644		
Dettes fiscales et sociales	2 181 372	2 181 372		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 957	4 957		
Autres dettes (**)	4 127 150	4 127 150		
Produits constatés d'avance				
Total	38 187 258	35 149 501	3 015 430	22 327
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 400 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 265 160			
(**) Dont envers les associés	214 839			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	12 936 244	12 936 244	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	12 936 244	12 936 244	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact. ach. non parv.	224 461
Fourn. fact. ach. non parv.	274 981
Fourn. fact. fgx. non parv.	645 112
Interets a payer sur cpte cour	48 602
Provision cp	518 699
Autres charg. de pers. a payer	106 741
Charges prov sociale cp	180 410
Charges sociales a payer	45 000
Charges sociales s/13e mois	37 028
Etat - charges a payer	516 837
Total	2 557 872

Autres informations

Effets de commerce

Les dettes représentées par des effets de commerce se montent à 54 145 euro et se répartissent comme suit :

- Fournisseurs : 54 145 euro

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	482 570		
Achats constatees d avance	39 266		
Total	521 836		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/03/2022
Ventes de marchandises	58 524 112
Ventes de produits finis	4 179 275
Prestations de services	1 852 682
TOTAL	64 556 068

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 48 332 euro

Montant compris dans les produits financiers : 12 993 euro

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	-1 162 274	-15 717	-1 146 557
+ Résultat exceptionnel	1 176 645		1 176 645
- Participations des salariés			
Résultat comptable	14 371	-15 717	30 088
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 25 007 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	100 027
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	100 027
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	25 007
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 31/01/2012, la société SAS CLICHY DISTRIBUTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS CLICHY DISTRIBUTION. Elle agit en qualité de tête de groupe.

En application de l'article 223-A du CGI et de la convention d'intégration fiscale, la SAS CLICHY DISTRIBUTION se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés du groupe.

composition du périmètre d'intégration fiscal :

- SAS CLICHY DISTRIBUTION : société mère
- SARL CLICHY VOYAGE : filiale détenue à 100% par la société mère

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 256 personnes dont 8 apprentis et 17 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	25	
Agents de maîtrise et techniciens	24	
Employés	207	
Ouvriers		
Total	256	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
<i>Cautions</i>	11 430 542
Avals et cautions	11 430 542
Engagements en matière de pensions	246 046
Engagements de crédit-bail mobilier	3 586
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	11 680 174
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	129 000
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				141 129	141 129
Cumul exercices antérieurs				128 249	128 249
Dotations de l'exercice				12 880	12 880
Amortissements				141 129	141 129
Cumul exercices antérieurs				129 031	129 031
Exercice				18 408	18 408
Redevances payées				147 438	147 438
A un an au plus				3 068	3 068
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				3 068	3 068
A un an au plus				518	518
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				518	518
Montant pris en charge dans l'exercice				18 408	18 408

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 246 046 euro

- Départ à l'initiative du salarié
- Taux d'actualisation : 1.74 %
- Taux de croissance des salariés : 2%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2015-2017

L'Autorité des Normes Comptables, dans la mise à jour du 17 novembre 2021 de sa recommandation ANC 2013-02 propose deux méthodes d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires :

- Soit une méthode « rétrospective pro rata temporis » conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC 2003-R.01
- Soit une méthode « ANC 2021 » conforme à la norme IAS 19 révisée, selon laquelle la répartition des droits est faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestations.

La méthode retenue par la société à compter de l'exercice clos le 31/03/2022 est la méthode « ANC 2021 ».

Pour information, le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées de l'exercice précédent était de 434 617 euros en utilisant la méthode « rétrospective pro rata temporis » ; et il aurait été de 237 687 euros en utilisant la méthode « ANC 2021 »

CLICHY DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de €200.000
Siège Social : 165, boulevard Victor HUGO
92110 CLICHY LA GARENNE

402 772 313 R.C.S NANTERRE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022
ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'élevant à €30.088,10, à la réserve facultative.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €20.000, soit 10% du Capital Social,
- la réserve facultative est portée de €422.090,90 à €452.179.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il n'a pas été distribué aux associés de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

